



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de l'Union des Comores pour 2022

Document d'action « Programme « Wamanga wa Komor » (Comoriens de la Diaspora) »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Programme « Wamanga wa Komor » (Comoriens de la Diaspora) Référence opérationnelle OPSYS: ACT-61022 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Team Europe Initiative (TEI) « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » en Union des Comores Team Europe Initiative (TEI) « Investing in Young Business in Africa (IYBA) »
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée dans les territoires suivants Union des Comores Territoires d'ancrage de la diaspora
4. Document de programmation	Programme Indicatif Pluriannuel (PIP) 2021-2027, Union des Comores
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 2 « Croissance et emplois » / OS2.1 Promouvoir la création d'emplois, la croissance et la diversification de l'économie, notamment pour les femmes et les jeunes / R2.1 Davantage d'initiatives de valorisation, transformation et commercialisation pour le marché local, régional et international sont promues Domaine prioritaire 3 « Gouvernance » / OS3.2 Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques inclusives / R.3.3 La gestion des finances publiques est plus efficace et transparente

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 2 « Croissance et emplois » : CAD 250 (Entreprises et autres services) Domaine prioritaire 3 « Gouvernance » : CAD 151 (Gouvernement et société civile)			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD n°8 - Travail décent et croissance économique Autres ODD importants : ODD n°5 - Egalité entre les sexes ; ODD n°10 - Réduction des inégalités ; ODD n°12 - Consommation et production responsables ; ODD n°16 - Paix, justice et institutions efficaces ; ODD n°17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs.			
8 a) Code (s) CAD	25030 - Services d'aide au développement des entreprises 15190 - Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables			
8 b) Principal canal de distribution @	13000 Gouvernement tiers (coopération déléguée) 42000 Institution de l'UE			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif

	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags :	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020122-C1-INTPA Coût total estimé : 4 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE : 4 000 000 EUR			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par subventions. Gestion indirecte avec Expertise France (Groupe AFD).			

1.2 Résumé de l'Action

La diaspora est un acteur socio-économique clé des Comores. Pour l'ensemble du territoire français uniquement, les effectifs de la diaspora comorienne avoisineraient les 500 000 individus (en tenant compte des comoriens vivant à La Réunion et à Mayotte) mais il existe également des réseaux, principalement d'étudiants, dans d'autres zones géographiques (pays du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou du Golfe par exemple). Les envois de fonds de la

diaspora représentent environ 20% du PIB¹, mais sont rarement canalisés vers de l'investissement productif ou des projets d'envergure dépassant l'échelle du village. De fait, la diaspora, si elle est une partie prenante majeure, peine à jouer pleinement son rôle dans le développement socio-économique des Comores, avec un potentiel encore sous et mal canalisé.

Cette action, d'un montant de 4 000 000 EUR pour une durée de mise en œuvre de cinq ans, vise à « **contribuer à la mobilisation et valorisation de la diaspora comorienne** », en lien avec les priorités nationales de développement (Plan Comores Emergent (PCE) 2030) et les domaines prioritaires du Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 de l'UE pour les Comores.

Le programme sera décliné en 4 composantes :

- **Une composante 1** visant à accompagner le renforcement de la gouvernance du secteur. L'objet de cette composante est de combler les lacunes de représentation et de moyens des autorités compétentes en matière de traitement des informations en provenance des réseaux de diaspora et à les aider à jouer un véritable rôle d'interface entre la diaspora et les acteurs publics et privés comoriens. Des appuis aux autorités sectorielles et acteurs prioritaires pour le renforcement de leur(s) stratégie(s) sectorielle(s) et de leurs capacités d'intervention seront mis en œuvre. Les connaissances relatives à la diaspora seront renforcées via la réalisation et diffusion d'analyses sectorielles, en lien avec les autres partenaires du secteur. Les cadres de dialogue et de dynamisation des réseaux d'acteurs seront renforcés.
- **Une composante 2** visant à soutenir les entrepreneurs de la diaspora comorienne pour leur permettre de développer des initiatives innovantes aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue. Les interventions seront concentrées dans les domaines prioritaires du Plan Comores Emergent (PCE) 2030 et du Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027 de l'UE pour les Comores (croissance économique verte et bleue, inclusion socio-économique des jeunes et des femmes, protection de l'environnement, etc.). Cette composante comprendra un renforcement en capacités des acteurs de l'écosystème entrepreneurial, ainsi qu'un soutien et accompagnement rapprochés au démarrage ou accélération de projets d'entreprises portés par des entrepreneurs de la diaspora aux Comores. Cette composante permettra de compléter et renforcer le dispositif mis en place par la France à travers l'Agence française de développement (AFD) qui intervient sur le secteur.
- **Une composante 3** visant à structurer et appuyer la société civile de la diaspora comorienne pour lui permettre de mieux contribuer au développement local et territorial (vert et bleu) des Comores, via la mise en œuvre de projets de développement socio-économique, notamment par et pour les femmes et les jeunes et tournés vers les orientations prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027 de l'UE. Les actions seront mises en œuvre à travers un opérateur (ONG internationale, ou consortium d'ONG) qui aura la charge de contribuer au renforcement des capacités des OSC de la diaspora et de leurs partenaires locaux, en intervenant aux Comores et dans les territoires d'ancrage de la diaspora, afin d'améliorer en amont la conception des projets et le suivi de leur mise en œuvre.
- **Une composante 4** visant à la valorisation de la diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) dans les actions de développement aux Comores. Cette expertise pourra être mise au service des diverses composantes de cette action ainsi que des autres programmes issus de la programmation européenne.

L'action contribue directement aux domaines prioritaires 2 « Croissance et emplois » et 3 « Gouvernance » du PIP 2021-2027 de l'UE pour les Comores et notamment aux objectifs OS2.1 « Promouvoir la création d'emplois, la croissance et la diversification de l'économie, notamment pour les femmes et les jeunes » et OS3.2 « Promouvoir la mise en œuvre de politiques publiques inclusives ». Les priorités du PIP 2021-2027 de l'UE pour les Comores répondent aux objectifs prioritaires du PCE 2030, et cette action est cohérente avec les recommandations issues du dialogue national inter-comorien² et notamment dans le cadre du groupe de dialogue relatif à la diaspora.

¹ 18.4% en 2020, Banque mondiale (personal remittances, received (% of GDP))

² Le dialogue national inter-comorien s'est tenu à Moroni du 28 février au 20 mars 2022. Officiellement, il s'agissait pour le gouvernement, sous l'égide d'un coordonnateur national, de « réunir les différentes parties prenantes, y compris l'opposition et la société civile pour un dialogue en vue de renforcer la cohésion nationale ».

L'action contribue pleinement à la TEI « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive », avec des priorités dans les domaines de l'économie verte et de l'économie bleue (protection de l'environnement général, Agriculture, sylviculture, aquaculture et pêche) Elle permettra de renforcer les dynamiques communes de la Team Europe et les synergies en matière de développement local inclusif du pays. L'action contribue aussi à la TEI régionale « Investing in Young Business in Africa (IYBA) ».

L'action permettra de conforter le rôle majeur de l'UE et son Etat membre sur place (la France), dans les secteurs de la migration, de l'appui aux organisations de la société civile (OSC), de la dynamisation du secteur productif et du renforcement de la gouvernance. Dans l'esprit Team Europe et pour faire jouer au mieux les effets de levier, l'action sera menée en étroite collaboration avec la France, notamment l'Agence française de développement (AFD) et l'agence technique Expertise France (Groupe AFD), qui interviennent déjà dans le secteur (« Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » de 5 000 000 EUR). L'objectif thématique de ce partenariat est de compléter les actions relatives au renforcement de la gouvernance, à l'accompagnement des entrepreneurs/investisseurs de la diaspora et à la mobilisation de l'expertise technique tout en démultipliant l'effet transformatif de l'action tournée vers la diaspora comorienne. Tenant en compte l'ensemble des défis et opportunités existants sur la thématique de la diaspora, le programme de l'AFD mis en œuvre par Expertise France nécessite d'être renforcé et complété avec des ressources additionnelles.

L'action est cohérente avec les priorités du *Consensus européen sur le développement* de 2017³, les priorités de la Commission pour 2019-2024⁴ (dont les « *Partenariats en matière de migration* »), les orientations du *Nouveau Pacte sur la Migration et l'Asile de l'UE*⁵ et le *Plan d'Action pour l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025)*⁶. Elle répond au *Global Gateway*⁷ en vue de l'orientation des projets d'investissements en faveur de la résilience au changement climatique et de son atténuation, dans le domaine des énergies propres et du numérique. Elle est cohérente avec la *Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique*⁸. Elle contribue enfin à l'agenda 2030 et en particulier à l'atteinte des ODD n°8 (travail décent et croissance économique), n°5 (égalité entre les sexes), n°10 (réduction des inégalités) et n°17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Archipel de l'océan Indien situé dans le canal du Mozambique, l'Union des Comores compte moins d'un million d'habitants⁹ répartis sur 2.612 km². Très vulnérable aux aléas climatiques¹⁰, son PIB (estimé à environ 1,2 milliard d'euros¹¹) repose fortement sur le secteur rural (plus de 30% du PIB et 70 % des emplois). Le pays transforme très peu ses produits et reste très dépendant des importations alimentaires, énergétiques et de produits manufacturés. Le rythme de croissance à long terme est insuffisant pour permettre le décollage économique et est régulièrement affecté par des chocs internes provoqués par l'instabilité politique ou par des chocs exogènes compromettant ses capacités de croissance (pandémie de COVID-19 depuis 2020, cyclone Kenneth en 2019). L'Union des Comores est également en retard en termes de développement humain et figure au 156^e rang parmi 189 pays et territoires de l'indice de développement humain (IDH)¹². Malgré les efforts des partenaires au développement dans plusieurs domaines (santé, agriculture, éducation, gouvernance, travaux publics, etc.), l'encadrement et le pilotage des administrations restent faibles et les progrès atténués. En 2019, l'Union des Comores a un score de 0.436 sur l'index des inégalités de genre¹³. En effet, 24.6 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 61 % des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 68.3 % des hommes. Les avancées institutionnelles sur l'égalité entre les sexes sont visibles (stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants, politique nationale de l'égalité et l'équité de genre), mais il reste encore beaucoup à

³ https://www.consilium.europa.eu/media/24004/european-consensus-on-development-2-june-2017-clean_final.pdf

⁴ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf

⁵ https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:85ff8b4f-ff13-11ea-b44f-01aa75ed71a1_0003.02/DOC_3&format=PDF

⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_20_2184/IP_20_2184_FR.pdf

⁷ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/joint_communication_global_gateway.pdf

⁸ https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/eu-indo-pacific_factsheet_2022_02_fr_0.pdf

⁹ Population estimée à 758 000 habitants selon le Recensement général de la population (RGPH 2017).

¹⁰ Les Comores ont été touchées, entre autres, en avril 2019 par le cyclone Kenneth.

¹¹ Estimation FMI 2020

¹² UNDP Rapport sur le développement humain 2019

¹³ PNUD (2020), Rapport sur le développement humain 2020, note pays : Comores.

faire pour atteindre l'égalité de genre. En 2020, seulement 28 % des données de suivi des ODDs sous la perspective genre sont existantes¹⁴.

La **diaspora** comorienne, concernant aussi bien les femmes que les hommes, est un interlocuteur-clé pour le développement socio-économique du pays. Elle est surtout présente en France métropolitaine (Marseille, Lyon, Dunkerque et la grande région parisienne, etc.), à la Réunion et à Mayotte, mais aussi dans d'autres pays de façon moindre (Sénégal, Maroc, Tunisie, Egypte, Madagascar, etc.). Sur l'ensemble du territoire français les effectifs avoisinent les 500 000 personnes en tenant compte des comoriens vivant à La Réunion qui, comme en métropole, sont de nationalité française ou binationaux, ainsi que des comoriens présents à Mayotte notamment en situation irrégulière et souvent originaires d'Anjouan. Il existe enfin des réseaux, principalement d'étudiants, dans d'autres zones géographiques (pays du Maghreb par exemple, ainsi que le Sénégal et la Côte d'Ivoire). La diaspora comorienne comprend aussi des groupes d'opposition politique, dont les relations avec le gouvernement actuel sont tendues.

Les **transferts de fonds** de la diaspora représentent environ 20% du PIB¹⁵. Ils s'effectuent tout au long de l'année de la part des Comoriens vivant à l'étranger, pour soutenir les études et dépenses usuelles des familles (frais médicaux ou d'éducation par exemple), mais également les projets de construction et d'équipement familiaux, notamment en prévision de l'Anda (« Grand-mariage »), tradition principalement grand-comorienne. Les collectes de fonds de la diaspora soutiennent également les infrastructures culturelles et sociales villageoises (mosquées, écoles, centres de santé, foyers de quartiers, marchés, éclairage public, adduction d'eau, routes de désenclavement, etc.). En revanche, ces capitaux sont rarement canalisés vers de l'investissement productif ou des projets d'envergure dépassant l'échelle du village d'origine de la diaspora. La création d'entreprise par des membres de la diaspora reste assez rare malgré les compétences développées via les études ou des parcours de formation en France ou ailleurs.

De fait, la diaspora constitue ainsi une partie prenante au développement socio-économique des Comores, mais avec un potentiel encore sous et mal canalisé vers les enjeux de développement.

En 2019, le pays s'est doté de son **Plan Comores émergent (PCE)** pour la période 2020-2030. Ce plan ambitieux vise la transformation structurelle de l'économie, la valorisation des ressources marines (économie bleue), une agriculture modernisée et durable, de nouvelles niches industrielles pour diversifier l'économie, et le renforcement de son capital humain. Ce plan de développement propose une approche inclusive (engagement des OSC et des acteurs du secteur privé des Comores et de la diaspora, des collectivités territoriales décentralisées, intégration des notions de genre et d'appui à la jeunesse) pour mieux valoriser les capitaux de développement du pays. Dans cette stratégie, la diaspora occupe une place prépondérante en raison du montant annuel estimatif de ses apports de capitaux dans le pays.

Le **Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027** de l'UE pour les Comores reconnaît l'importance des contributions de la diaspora au pays, notamment via les transferts de fonds. Mobiliser la diaspora au profit du développement d'actions structurées, à vocation de captation des moyens humains et financiers visant à valoriser les territoires, leurs ressources, et les compétences techniques de ses représentants est un enjeu important à tous les égards, pour les autorités comoriennes et pour leurs partenaires.

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

Un retard conséquent en matière de gouvernance sectorielle. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en charge de la diaspora, est l'institution référente. En son sein a été créé en 2011 un Commissariat à la diaspora dont les capacités restent faibles. Le Commissariat à la diaspora est peu connu de la diaspora comorienne, ne bénéficie pas d'une autonomie administrative et financière, et dispose d'une visibilité très réduite, tant aux Comores qu'au niveau des réseaux de la diaspora.

En termes de régulation et de suivi des projets d'investissement de la diaspora aux Comores, l'Agence nationale

¹⁴ <https://data.unwomen.org/country/comoros>

¹⁵ 18.4% en 2020, Banque mondiale (personal remittances, received (% of GDP))

de promotion des investissements (ANPI) joue le rôle d'interface entre institutions nationales, opérateurs financiers, et porteurs de projets entrepreneuriaux. Si l'ANPI bénéficie, au même titre que le Commissariat à la diaspora, de soutiens définis dans le cadre du « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » financé par l'AFD et mis en œuvre par Expertise France (Groupe AFD), des opérations additionnelles et complémentaires visant à renforcer ces appuis et les champs d'intervention de cet opérateur nécessitent d'être définies. L'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie (UCCIA), qui regroupe les CCI insulaires, est un autre acteur public dont le renforcement de capacités et la structuration d'une offre consolidée de services peut être une condition de développement concrète pour favoriser l'investissement des entrepreneurs de la diaspora.

Une faible connaissance de la diaspora ainsi qu'un cadre de dialogue très limité. L'absence d'une politique de la diaspora et de données précises sur sa localisation et sa composition, l'absence d'un véritable cadre de dialogue, ainsi que le manque de ressources allouées à l'engagement auprès de la diaspora de la part des administrations, sont des obstacles à la structuration de la diaspora comorienne et à une contribution plus déterminante au développement de leur pays d'origine. L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED) ne collecte pas et ne publie pas de données migratoires. La compréhension des normes sociales et des questions liées à l'égalité entre les sexes est limitée tant au niveau de la diaspora que des relations entretenues avec les ménages recevant les transferts de fonds.

Des opportunités en matière de soutien aux opérations d'investissement économique de la diaspora restent à consolider. Les freins à l'investissement et à l'installation des entrepreneurs aux Comores sont nombreux (difficultés liées à l'enregistrement au registre des entreprises ou au recours à l'emprunt ; difficultés liées au recours aux énergies - eau, électricité - ou à l'identification de segments porteurs de marché ; connaissance des potentiels d'investissement par secteur d'activité ; etc.). Il en résulte que le potentiel de la diaspora en tant qu'acteur économique est largement sous-exploité, avec seulement 4% des entreprises enregistrées à l'ANPI sur la période 2016-2020 qui sont créées par la diaspora. Ces freins sont en partie adressés via certains projets ou programmes en cours : notamment le « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » du Groupe AFD et le « Programme d'Appui à la Production, à l'Industrialisation et au Libre-Echange aux Comores (APILE) » financé par l'UE. L'écosystème entrepreneurial comorien est également faiblement structuré avec peu de structures (publiques et/ou privées) ayant vocation et capacité de proposer un accompagnement de qualité aux entrepreneurs et investisseurs de la diaspora. La croissance économique verte et bleue est certainement une priorité du gouvernement dans le cadre du PCE 2030, priorité partagée par les principaux partenaires au développement dont l'UE. Cependant, très peu de mesures incitatives visant la mobilisation d'investissements dans l'économie verte/bleue sont actuellement en place aux Comores. Leur identification et déploiement sont nécessaires pour augmenter les chances de succès de la stratégie de développement du pays. Au niveau de la diaspora, soutenir des investissements productifs verts et bleus (aménagement agricoles, gestion des ressources naturelles, etc.) est probablement un moyen de répondre aux besoins à moyen et long terme de la famille sur place, en termes d'opportunités économiques durables. Ce point fera partie des campagnes de communication auprès des différents acteurs.

Un fort besoin de structuration des compétences et projets portés par les organisations de la société civile (OSC). La société civile comorienne s'organise, dans le pays et dans les réseaux de la diaspora, autour de quelques ONG spécialisées, d'associations locales et d'associations de la diaspora principalement à vocation d'intervention communautaire (associations de quartiers, groupements paysans, groupes religieux ou caritatifs, associations de protection des droits humains, de promotion de la femme, de protection de l'environnement, etc.). Cependant, la faible structuration et les faibles compétences des OSC, locales et de la diaspora, sont un frein permettant difficilement de mener des projets de développement structurés, de plus grande envergure et transformatifs au-delà des infrastructures de base villageoises. Par ailleurs, le manque d'accès à une information actualisée, les difficultés de coordination avec les réseaux locaux et, principalement, avec les collectivités territoriales et les autorités nationales et la faible présence des ONG internationales (qui n'appuient que faiblement les OSC locales ou de la diaspora) obèrent l'impact des projets portés par les OSC, locales et/ou de la diaspora. Cependant, le potentiel représenté par ces OSC en termes de développement socio-économique doit inciter les partenaires au développement à continuer à appuyer la structuration et montée en compétences de la société civile comorienne et de la diaspora.

Une manne en capital humain sous-exploitée. La mobilisation ou l'optimisation du potentiel d'investissement technique de la diaspora (par le recours au capital humain en expertise technique, parfois hautement qualifiée) est

perçue par les autorités, les populations locales et les partenaires au développement comme un enjeu fort de développement socio-économique pour le pays. Ses capacités économiques et techniques doivent être correctement exploitées. Plusieurs freins principaux à la mobilisation de cette expertise ont été identifiés : l'absence d'un registre des compétences permettant de relever les expertises sectorielles des membres de la diaspora ; le manque de communication autour des besoins en opérations de développement ou d'investissement auprès de ces réseaux ; l'absence de mécanismes pérennes de mobilisation et de prise en charge de l'expertise ; le manque de capacités des acteurs locaux dans la définition précise de leurs besoins en expertise sectorielle.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI) et en particulier **le Commissariat à la Diaspora** est l'interlocuteur national de référence pour les questions liées à la diaspora et sera le principal interlocuteur gouvernemental de mise en œuvre des activités visant au renforcement de la gouvernance du secteur.

L'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) sera l'autre interlocuteur national de référence dans le cadre de l'action, pour les aspects de soutien à la structuration du cadre de gouvernance, de l'appui à l'entrepreneuriat et le soutien aux projets d'investissement de la diaspora comorienne (sélection et accompagnement des porteurs de projets, co-financement des entreprises, etc.).

D'autres institutions publiques et/ou privées faisant partie de l'écosystème entrepreneurial aux Comores seront également des parties prenantes et/ou bénéficiaires de l'action (Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat (UCCIA), incubateurs, etc.). Pour les débiteurs d'obligations mentionnées, les points focaux genre seront associés aux différentes activités.

L'INSEED pourrait être impliquée dans les activités d'étude visant à mieux connaître la diaspora.

Les autres partenaires au développement, en particulier AFD et Expertise France. Actuellement, le seul projet d'envergure en soutien à la diaspora est financé par l'AFD dans le cadre du Plan de Développement France-Comores (PDFC) et mis en œuvre par Expertise France, qui sera partie prenante clé pour la définition d'un partenariat dans l'esprit Team Europe.

Les Organisations de la société civile (OSC) locales et de la diaspora, les entrepreneurs liés à la diaspora, ainsi que les autorités communautaires et communales seront impliqués en tant que bénéficiaires. Une attention prioritaire sera donnée aux groupements de femmes et de jeunes et aux actions pour les femmes et les jeunes.

Des actions de formation pourront être entreprises auprès des **médias** pour favoriser le traitement positif de l'information sur/vers la diaspora.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de « **contribuer à une croissance inclusive, verte et bleue, incluant les jeunes et les femmes** ».

L'objectif spécifique de cette action est de « **contribuer à la mobilisation et valorisation de la diaspora comorienne** ».

Les produits de cette action contribuant à l'objectif spécifique sont les suivants :

- 1. La gouvernance du secteur est renforcée, via l'accompagnement de la structuration d'un cadre de partenariat et de dialogue amélioré entre l'Etat et la diaspora comorienne (composante 1)**

- La gouvernance du secteur est renforcée, via des appuis aux autorités sectorielles et acteurs prioritaires (Commissariat à la Diaspora, ANPI, etc.) pour le renforcement de leur(s) stratégie(s) sectorielle(s) et de leurs capacités d'intervention.
- Les connaissances relatives à la diaspora sont renforcées et promues via la réalisation d'études sectorielles sensibles au genre et leur diffusion, en lien avec les autres partenaires du secteur.
- La dimension de communication et de dynamisation des réseaux d'acteurs, notamment via les outils numériques quand pertinent, est renforcée.

2. Les entrepreneurs de la diaspora comorienne sont en mesure de développer des initiatives entrepreneuriales innovantes aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue (composante 2)

- Les acteurs de l'écosystème entrepreneurial comorien sont renforcés et jouent un rôle central dans les activités d'accompagnement, formation, coaching, etc. des entrepreneurs de la diaspora.
- Les initiatives entrepreneuriales de la diaspora les plus innovantes et transformatives sont soutenues et accompagnées, en particulier les initiatives par et pour les jeunes et les femmes et dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027 de l'UE (croissance économique verte et bleue, inclusion socio-économique des jeunes et des femmes, protection de l'environnement, etc.). L'action prévoit ainsi de créer des mécanismes incitatifs (subventions, formation, assistance technique, etc.) visant à promouvoir l'investissement de la diaspora, et en particulier dans l'économie verte et bleue.

3. La société civile de la diaspora comorienne (dont les organisations de femmes et jeunes en particulier) est plus structurée et contribue mieux au développement local et territorial (vert et bleu) des Comores (composante 3)

- Les capacités des OSC de la diaspora et de leurs partenaires aux Comores (OSC locales, autorités locales et traditionnelles, OSC visant la promotion des droits des femmes et des jeunes, etc.) sont renforcées.
- Des projets structurants d'OSC de la diaspora (ou d'OSC locales et cofinancés par les OSC de la diaspora) visant au développement local et territorial sont soutenus et accompagnés dans leur mise en œuvre, notamment les projets par et pour les femmes et les jeunes et dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027 de l'UE.

4. La diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) est mobilisée et valorisée (composante 4)

- Des experts hautement qualifiés de la diaspora sont mobilisés pour accompagner et renforcer la mise en œuvre des composantes 1 et 2 de l'action.
- Des experts hautement qualifiés de la diaspora (dont en particulier des experts en égalité des sexes et inclusion sociale, dans les domaines de l'économie verte et bleue, de la protection de l'environnement, etc.) sont mobilisés pour accompagner et renforcer la mise en œuvre des autres programmes prioritaires de l'UE dans le cadre du PIP 2021-2027.
- Le secteur privé, la société civile, les autorités nationales, les collectivités territoriales et les autres partenaires sont accompagnés pour la définition de leurs besoins en expertise technique émanant de la diaspora comorienne.

L'action sera complémentaire avec le « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » actuellement mis en œuvre sous financement AFD (notamment sur les aspects d'accompagnement du cadrage institutionnel, de soutien au panorama entrepreneurial et de mobilisation de l'expertise technique de la diaspora), dans le cadre de la TEI « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive ».

3.2 Activités indicatives

Activités indicatives liées au produit 1

- Contribution à la mise en place et diffusion d'une stratégie pluriannuelle nationale sur la diaspora, en appui au Commissariat à la Diaspora.
- Contribution à la mise en place et diffusion d'une stratégie marketing pluriannuelle « diaspora » par l'ANPI.
- Formation, renforcement des capacités et éventuelles dotations en matériel et moyens de fonctionnement pour les principales autorités sectorielles (Commissariat à la Diaspora et ses différentes représentations, ANPI, etc.).
- Soutien à la production d'études permettant de mieux comprendre l'écosystème de la diaspora et ses rapports aux activités de développement, intégrant une analyse spécifique genre et jeunesse (cartographie des OSC de la diaspora en France et dans les autres bassins de vie de la diaspora comorienne ; analyse de l'écosystème étudiant ; identification des profils de compétences techniques en lien avec les autres partenaires du secteur (groupe AFD en particulier), etc.).
- Appui à la création d'un centre de ressources et/ou d'une base de données documentaires au sein du Commissariat à la diaspora (recensement des travaux relatifs à / produits par la diaspora).
- Soutien aux opérations de communication ciblées « diaspora » (de type « journée et/ou semaine » de la diaspora, dialogues sectoriels ou d'autres initiatives).
- Appui en formations auprès des médias pour le traitement positif de l'information relative à la diaspora (dont modules portant sur les inégalités de genre, l'approche basée sur les droits humains liés à la migration et à la diaspora).

Activités indicatives liées au produit 2

- Contribution au renforcement des capacités des principaux acteurs de l'écosystème entrepreneurial comorien (structures publiques tels que ANPI, UCCIA, etc. et/ou privés par ex. incubateurs, en lien avec les autres partenaires et programmes du secteur (AFD, programme APILE financé par l'UE).
- Définition et création de modules de formation/coaching spécifiques pour les entrepreneurs de la diaspora : création d'entreprise, gestion financière, communication, formations spécifiques sur l'économie verte et bleue, sur les normes environnementales (gestion rationnelle des ressources naturelles et conservation de la biodiversité, prévention et réduction de la pollution, etc.) et sociales (droits de l'homme et égalité de genre, droits des travailleurs et respect des normes fondamentales du travail établies par le BIT, etc.).
- Sélection des entreprises bénéficiaires et déroulement de modules de formation/coaching.
- Sélection et financement (subventions) des meilleures initiatives entrepreneuriales sur la base des principes suivants :
 - Dotations en subvention sur la base de critères prédéfinis, afin de soutenir des initiatives de la diaspora entrepreneuriale aux Comores.
 - Les subventions viendront augmenter/consolider les fonds propres des entrepreneurs pour faciliter la mobilisation de financements complémentaires. A cette fin, les subventions ne pourront pas excéder un certain pourcentage du capital nécessaire au lancement de l'activité.
 - Les opérateurs financiers (Banques, etc.) seront sollicités pour la création éventuelle de partenariats pour la mobilisation de produits de financement complémentaires contribuant au plan de financement des projets sélectionnés.

- Les initiatives entrepreneuriales devront répondre aux orientations prioritaires définies par le PCE 2030 et les orientations prioritaires de l'UE dans le cadre du PIP 2021-2027. Les investissements dans l'économie verte et bleue seront promus et toute initiative devra répondre à des normes environnementales et sociales saines et durables.

- Accompagnement continu et personnalisé d'entrepreneurs de la diaspora dans la préparation et mise en œuvre des projets d'entrepreneuriat financés.
- Eventuelle contribution à l'analyse prévue dans le cadre du projet du groupe AFD concernant les dispositifs financiers favorisant l'attraction et facilitant les investissements de la diaspora, notamment concernant les investissements dans l'économie verte et bleue.

Cette composante de l'action s'appuiera sur le dispositif d'accompagnement et financement des entrepreneurs de la diaspora mis en place par le « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » mis en œuvre par Expertise France sous financement AFD.

Activités indicatives liées au produit 3

- Renforcement des capacités des OSC (locales et de la diaspora) via une approche en formations ciblées de développement (gestion du cycle de projet, communication, modules portant sur les inégalités de genre, l'approche basée sur les droits humains et migration, sur la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité, etc.), sur l'ensemble des territoires concernés (Comores et territoires d'ancrage de la diaspora).
- Accompagnement de la concertation entre les acteurs de la diaspora et locaux (société civile, autorités locales et traditionnelles, OSC visant la promotion des droits des femmes et des jeunes, etc.), pour l'identification participative des besoins et des initiatives de développement local et territorial prioritaires. Cette activité se fera en synergie avec les activités d'accompagnement à l'élaboration et mise en œuvre des schémas d'aménagement de territoires et des plans de développement locaux prévues dans le cadre du « Programme pacte vert et bleu » de l'UE en cours de formulation.
- Sélection, financement (subventions) et accompagnement de projets plus innovants et transformatifs de développement socio-économique portés et/ou cofinancés par des OSC de la diaspora, répondant aux priorités locales et territoriales pré-identifiées et aux priorités du PCE 2023 et de l'UE dans le cadre du PIP 2021-2027. Les financements se feront via des micro-subventions octroyés par un opérateur spécialisé (subventions en cascade).
- Accompagnement rapproché à la préparation et mise en œuvre des projets sélectionnés, en encourageant les partenariats et le partage d'expérience entre les différents acteurs bénéficiaires.

Activités indicatives liées au produit 4

- Appui aux parties prenantes de l'action (autorités nationales et locales, société civile et secteur privé) pour la formalisation de leurs besoins en expertise technique ainsi que des financements nécessaires à la réalisation des missions¹⁶.
- Définition d'axes stratégiques de mobilisation d'expertise de la diaspora dans les projets soutenus par l'UE aux Comores dans le cadre du PIP 2021-2027.
- Organisation et prise en charge des missions d'expertise technique (comprenant prise en charge des transports nationaux et internationaux, couverture en assurances et rémunération forfaitaire).

¹⁶ Les besoins d'expertise pourraient se référer à la production d'études techniques, à l'accompagnement dans la production de stratégies et politiques publiques, à l'appui aux collectivités dans la concertation et la préparation de plans de développement local, à la préparation et mise en œuvre de projets de création d'activités génératrices de revenus et des projets de développement, au renforcement de compétences des différents acteurs, etc.

- Capitalisation autour des productions techniques et intellectuelles, aux fins de constituer une banque de données techniques réutilisable sur une base d'interventions sectorielles (agriculture, environnement, économie bleue, genre, soutien aux OSC, etc.).

La contribution de l'UE à la TEI prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si la TEI ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de la TEI.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Cette action vise à accompagner et financer des projets portés par les entrepreneurs et la société civile de la diaspora dans les domaines prioritaires de l'UE dans le cadre du PIP 2021-2027 et s'inscrivant notamment dans la TEI « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive ». Ceci permettra de promouvoir des projets en lien avec la promotion, la protection et la sauvegarde de l'environnement ainsi que l'atténuation et adaptation au changement climatique. La protection de l'environnement et le changement climatique seront également adressés via la mobilisation de l'expertise technique de la diaspora traitant ces thématiques.

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que toutes les composantes opérationnelles de l'action devront répondre à certaines exigences de représentation du genre et bénéficieront d'un soutien renforcé lorsque prévoyant des activités visant à l'autonomisation des femmes et des filles et à la réduction des inégalités de genre (promotion d'activités génératrices de revenu par et pour les femmes, projets visant à la lutte contre les discriminations et/ou les atteintes à l'intégrité, mobilisation de l'expertise féminine pour répondre à des besoins d'intégration des questions de genre dans la préparation et mise en œuvre de projets, intégration d'une analyse spécifique genre dans les études permettant de mieux comprendre l'écosystème de la diaspora, etc.).

On note une insuffisance dans la participation active des femmes et des organisations de femmes aux processus décisionnels à tous les niveaux. Malgré les dispositions légales favorables, les violences faites aux femmes, les abus sexuels et les mariages précoces restent élevés dans la pratique. Cette action pourra apporter des réponses locales portées et/ou cofinancées par les OSC de la diaspora incluant l'ensemble des acteurs. En travaillant avec les institutions et le secteur privé, l'intervention veillera à stimuler la participation et la promotion des femmes dans les postes de décisions des différentes agences et ministères mais aussi des entrepreneuses femmes.

L'action prendra en compte le Plan d'Action Genre (GAP III, 2021-2025) et les domaines suivants « Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes » et « Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique ».

Droits de l'homme

En matière de droits humains, l'action veillera au respect des droits humains dans toutes les activités qu'elle soutiendra, notamment au sein des institutions et organisations bénéficiaires. L'action s'appuie sur l'approche fondée sur les droits humains qui inclut le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains des différentes parties prenantes aussi bien dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions.

Le développement d'un cadre légal pour mobiliser la diaspora ainsi que le renforcement des capacités des institutions viennent appuyer les porteurs de devoirs dans leurs obligations à faciliter la participation de la diaspora au développement du pays. Les différents espaces de dialogues avec la société civile, la sensibilisation des médias et la participation des porteurs de devoirs pourront aussi renforcer la confiance dans les institutions en veillant à ce que tout le monde soit représenté en particulier les femmes et les jeunes.

Une attention particulière sera accordée aux questions liées au travail des enfants et à l'application de conditions de travail décentes conformément aux conventions de l'OIT et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que l'action ne sera pas tournée spécifiquement vers les modèles d'inclusion du handicap. Elle pourra néanmoins soutenir des projets de développement incluant cette dimension dans leurs objectifs.

Démocratie

La promotion de la démocratie et de ses outils ou de la juridiction y-afférente n'est pas un objectif prioritaire de l'action. Néanmoins, l'inclusion des réseaux d'acteurs de la diaspora et de leurs partenaires locaux (OSC, autorités locales, autres intervenants) dans les processus de décision, permettra un renforcement de la gouvernance et des modalités plus inclusives de prises de décision pratiquées par les autorités nationales.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Les activités liées à la promotion de projets structurants pour l'économie comorienne et visant à la valorisation des territoires permettront une meilleure inclusion des communautés locales, contribueront à faciliter l'appréhension des dynamiques locales, positives comme négatives, et à minimiser ainsi les risques de conflits locaux.

Réduction des risques de catastrophes

L'action ne sera pas spécifiquement tournée vers la RRC. Néanmoins, la composante 3 relative à la mobilisation d'expertise sectorielle pourra, le cas échéant, permettre le recours à une expertise technique sur le sujet si nécessaire.

Autres considérations, le cas échéant

N.A.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Planification et procédures	Risque 1 : Relations conflictuelles entre représentation(s) nationale(s) comorienne(s) et organisations ou représentants de la diaspora.	Faible	Moyen	Renforcement du dialogue : diffusion et communication appropriées (réunions d'information et sensibilisation, organisation d'événements de type forum ou débat) autour des thèmes centraux de la diaspora (investissements, développement local et territorial) ; formations auprès des médias pour le traitement positif de l'information relative à la diaspora ; modalités de mise

				en œuvre de l'action limitant les compétences de gestion financière des initiatives de la diaspora de la part des autorités nationales (e.g. gestion directe des subventions à la société civile)
Acteurs et organisations	Risque 2 : Faible niveau de réponse des OSC et/ou des entrepreneurs aux appels à propositions durant l'exécution de l'action, et notamment de la part des femmes et des jeunes.	Moyenne	Moyen	Renforcement de la communication autour des activités de l'action (y-compris réunions d'information / sensibilisation aux Comores et dans les autres espaces); renforcement de capacités des acteurs (OSC, entrepreneurs, autorités locales) en matière de gestion de projet (détermination des enjeux sectoriels de développement local, capacités de réponses aux appels à projet, capacités d'élaboration de projet). Les études et analyses intégrant l'approche genre et l'inclusion sociale permettront de mieux cibler les femmes et les jeunes.
Acteurs et organisations	Risque 3 : Faibles compétences des OSC et/ou des entrepreneurs dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de leur(s) projet(s) ainsi que faibles capacités d'absorption et de suivi budgétaire.	Haute	Moyen	Renforcement de l'écosystème entrepreneurial dans le cadre de cette action, du projet diaspora du groupe AFD ainsi que des autres programmes de l'UE (dont en particulier le programme APILE); Sélection d'un opérateur spécialisé avec une forte connaissance du contexte pour l'accompagnement de la société civile; Accompagnement rapproché et continu des porteurs de projets dans toutes les étapes de gestion de cycle de projet (définition de l'intervention, élaboration d'un cadre technique et budgétaire d'intervention – y compris business plan pour les entrepreneurs, mise en œuvre, suivi-évaluation, etc.); définition d'un cadre général de suivi-évaluation de l'exécution des projets des OSC et entreprises.

Enseignements tirés :

- La nécessité de mieux connaître la diaspora comorienne, concernant aussi bien les femmes que les hommes (sa géolocalisation, composition, structuration, ses compétences techniques, etc.) afin de définir les modalités d'intervention et mieux accompagner la structuration d'un rapport étroit avec les autorités ;
- La nécessité d'inscrire l'action et les projets financés dans les priorités nationales (PCE 2030) et locales (travail avec les communes et les représentations locales et territoriales) afin d'éviter les conflits, de privilégier le consensus et augmenter l'effet transformatif de l'action ;
- L'importance de compléter les actions actuelles de soutien à la structuration de la gouvernance du secteur, et notamment via un appui renforcé aux institutions en charge de la diaspora (Commissariat à la diaspora, Agence nationale de promotion des investissements en particulier) ;

- La nécessité de travailler sur le double espace Comores et France en priorité, ainsi que les autres pays où la diaspora comorienne est présente ;
- L'importance d'assurer une complémentarité avec les autres actions de l'UE afin d'augmenter l'impact. La mobilisation d'expertise de la diaspora et la promotion d'initiatives économiques et de développement de la diaspora seront privilégiés dans les secteurs d'intervention prioritaires de l'UE dans le cadre du PIP 2021-2027 (croissance économique verte et bleue, inclusion socio-économique des jeunes et des femmes, protection de l'environnement, etc.) et de la TEI ;
- Les faibles capacités et la faible structuration du secteur privé nécessitent un renforcement coordonné (via cette action et les autres programmes dans le secteur) de l'écosystème entrepreneurial comorien ;
- Les faibles capacités et la faible structuration de la société civile nécessitent un travail d'accompagnement rapproché et continu, en passant par la sélection d'une ONG internationale (ou consortium d'ONG) spécialisée pour assurer cet accompagnement rapproché et continu et pour gérer les micro-subventions aux OSC (subventions en cascade) ;
- L'idée d'investir sur les initiatives les plus transformatrices et innovantes, s'inscrivant dans des dynamiques positives déjà existantes et/ou contribuant à leur structuration et réplique ;
- Le besoin de rechercher une synergie forte avec le programme « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » mis en œuvre par Expertise France sous financement AFD, dans le cadre de l'action commune de la Team Europe et de mise en œuvre de la TEI.

3.5 Logique d'intervention

Les axes d'intervention de l'action, en forte complémentarité avec le « Projet d'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes » mis en œuvre par Expertise France sous financement AFD, sont, tels que définis au point 3.1 :

- Le renforcement de la gouvernance du secteur, via l'accompagnement de la structuration d'un cadre de partenariat et de dialogue amélioré entre l'Etat et la diaspora comorienne ;
- Le renforcement des capacités des entrepreneurs de la diaspora, la structuration de l'écosystème entrepreneurial et le soutien et l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales plus innovantes de la diaspora aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue ;
- Le renforcement des capacités de la société civile de la diaspora et de ses partenaires locaux et le soutien et accompagnement dans la mise en œuvre des projets plus transformatifs de développement local et territorial ;
- La mobilisation et la valorisation de la diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) dans les actions de développement aux Comores.

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action peut donc être résumée ainsi :

Si les autorités nationales à la fois bénéficiaires et responsables de la mise en œuvre de l'action (MAECI, Commissariat à la Diaspora, ANPI, etc.) sont renforcées et accompagnées dans la définition, promotion et mise en œuvre de stratégies ou de politiques claires d'intervention auprès de la diaspora, sur la base d'une compréhension accrue des différents écosystèmes se rapportant à la diaspora comorienne (via notamment des études permettant de comprendre les différents écosystèmes considérés : écosystème des OSC ; écosystème entrepreneurial ; capacités d'expertise technique ; etc.), et sont accompagnées dans la structuration d'un cadre de dialogue amélioré entre la diaspora et l'Etat comorien ;

Si la promotion des secteurs d'investissement aux Comores et l'accompagnement des entrepreneurs de la diaspora en termes de formation, renforcement de compétences, élaboration de projets d'investissement rationnels, durables, rentables et à vocation de création d'emplois, est suffisamment structurée et dimensionnée, en particulier de façon à favoriser la création de nouveaux projets d'entreprise innovants de la diaspora comorienne aux Comores ou à développer les projets existants ;

Si les compétences internes, tant techniques que budgétaires, des OSC locales et de la diaspora sont accrues et les capacités de gestion des projets de développement (de la conception de projet à leur mise en œuvre, et au suivi de leurs dimensions techniques et financières) sont améliorées via un accompagnement personnalisé ; et si les

opportunités de financement et les actions de communication ciblant ces OSC sont suffisamment incitatives pour leur permettre de définir des besoins structurés et des propositions de résolution de ces besoins quantifiables, réalisables et pérennes ;

Si les réseaux d'expertise technique hautement qualifiée de la diaspora sont connus, documentés, animés et sollicités sur la base de demandes quantifiant les besoins en expertise technique sectorielle dans le cadre de cette action et des autres projets et programmes soutenus par l'UE, et que les experts mobilisables répondent à ces demandes en réalisant des missions techniques de qualité, correctement planifiées, valorisables, incitatives et reproductibles ;

Si la nécessité d'une action correctement structurée sur les différents territoires qu'elle a identifiés (Comores, France métropolitaine et ultramarine, autres territoires de résidence d'acteurs de la diaspora comorienne) est bien réalisée ;

Si des systèmes de planification et de prise de décision sont bien mis en place pour la supervision et le suivi de l'action et de ses différentes composantes, ainsi que pour assurer la qualité, l'évaluation, la capitalisation et l'apprentissage, et le renforcement de capacités des acteurs en charge de la réalisation des activités ;

Et, enfin, si les partenariats identifiés pour la mise en œuvre des différentes composantes, répondent de manière transparente, coordonnée, complémentaire, y-compris avec les autres partenaires de développement de l'Union des Comores, aux objectifs définis par l'action et, plus largement, aux objectifs de développement définis par l'Union européenne dans le cadre de son PIP 2021-2027 et de la TEI « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » et par les autorités nationales via le PCE 2030, avec une attention particulière portée à l'intégration des questions de genre et jeunesse ;

Les investissements réalisés dans le cadre de cette action permettront d'atteindre les **objectifs d'une meilleure mobilisation et valorisation de la diaspora comorienne et de ses réseaux d'acteurs, favorisant une croissance inclusive, verte et bleue, incluant les jeunes et les femmes**, en lien avec les priorités nationales de développement (PCE 2030) et les domaines prioritaires du PIP 2021-2027.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à une croissance inclusive, verte et bleue, incluant les jeunes et les femmes.	<p>1. Taux de croissance du PIB (annuel)</p> <p>2. Ratio de la population pauvre en fonction du seuil national de pauvreté (% de la population)</p>	<p>1. 2022 : 3.5%</p> <p>2. 2014 : 42,4%</p>	<p>1. 2027 : >3.5%</p> <p>2. 2027 : <42.4%</p>	<p>1. INSEED (documents comptables nationaux) ; FMI et BM (Country profiles, rapports annuels)</p> <p>2. Banque mondiale database</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	Contribuer à la mobilisation et valorisation de la diaspora comorienne.	<p>1. Valeur des opérations financées et/ou cofinancées par des opérateurs de la diaspora (OSC / entreprises) aux Comores</p> <p>2. Ratio des entreprises de la diaspora (% du total des entreprises enregistrées) (dont entreprises dirigées par des femmes et des jeunes et dont entreprises investies dans l'économie verte et/ou bleue)</p> <p>3. Nombre de missions d'expertise technique de professionnels de la diaspora aux Comores</p>	<p>1. 2022 : Valeur à confirmer au démarrage</p> <p>2. 2016-2020 : 4% (à confirmer au démarrage, si possible, la % d'entreprises de femmes, de jeunes et investies dans l'économie verte et/ou bleue)</p> <p>3. 2022 : 0 dans le cadre des interventions sectorielles</p>	<p>1. 2027 : Cible à définir en début de l'action</p> <p>2. 2027 : 8% (dont 50% d'entreprises de femmes, 50% d'entreprises de jeunes et 30% investies dans l'économie verte et/ou bleue) (cible à confirmer au démarrage)</p> <p>3. 2027 : 10 missions d'expertise réalisées par année d'exécution (50</p>	<p>1. Rapports/études des partenaires au développement (OIM, Banque mondiale, France, etc.) ; ANPI et UCCIA : rapports d'activités et analyses sectorielles ; Commissariat à la Diaspora (MAECI) : rapports d'activités ; système de S-E du programme</p> <p>2. ANPI et UCCIA : rapports d'activités et analyses sectorielles ;</p>	<p>1. Maintien de relations positives entre représentation(s) nationale(s) comorienne(s) et organisations ou représentants de la diaspora (secteur privé, société civile, individus)</p> <p>2. Appropriation des objectifs de l'action de la part des OSC et/ou des entrepreneurs via la participation aux activités et une réponse importante aux appels à projet</p>

				au total) (cible à confirmer au démarrage)	système de S-E de l'action 3. Rapports/études des partenaires au développement (OIM, Banque mondiale, France, etc.) ; Commissariat à la Diaspora (MAECI) : rapports d'activités ; système de S-E de l'action	
Produit 1	La gouvernance du secteur est renforcée, via l'accompagnement de la structuration d'un cadre de partenariat et de dialogue amélioré entre l'Etat et la diaspora comorienne (composante 1)	<p>1.1. Etat de mise en œuvre d'une politique pluriannuelle nationale sur la Diaspora (Commissariat à la Diaspora)</p> <p>1.2. Etat de mise en œuvre d'une stratégie marketing pluriannuelle de promotion à destination de la diaspora (ANPI)</p> <p>1.3. Nombre d'études sur la diaspora disponibles (dont études incluant une analyse spécifique genre et/ou jeunesse)</p> <p>1.4. Nombre de membres de la diaspora ayant bénéficié des services disponibles pour la diaspora auprès des institutions nationales (notamment Commissariat à la Diaspora et ANPI) mis en place ou améliorés grâce à l'appui de l'UE (désagrégé par sexe et tranche d'âge)</p> <p>1.5. Nombre de représentants de la diaspora participant aux initiatives de dialogue entre diaspora et autorités nationales appuyées par l'UE, type « semaine/journée » de la diaspora, dialogues sectoriels, etc. (désagrégé par sexe et tranche d'âge)</p>	<p>1.1. 2022 : Pas de politique</p> <p>1.2. 2022 : Pas de stratégie marketing ANPI</p> <p>1.3. 2022 : Nombre d'études officielles disponibles : 3 (BM 2016 ; OIM 2014 & 2019) (pas d'analyse spécifique genre et/ou jeunesse)</p> <p>1.4. 2022 : 0</p>	<p>1.1. 2027 : Une politique pluriannuelle validée par les autorités existe et est mise en œuvre</p> <p>1.2. 2027 : Une stratégie marketing pour l'ANPI existe et est mise en œuvre</p> <p>1.3. 2027 : 3 nouvelles études sectorielles disponibles (OSC, Etudiants, Profils d'expertise), accompagnées d'une analyse spécifique</p>	<p>1.1. Commissariat à la Diaspora (MAECI) : politique et rapports d'activités</p> <p>1.2. ANPI : stratégie et rapports d'activités</p> <p>1.3. Commissariat à la Diaspora (MAECI) : rapports d'activités ; système de S-E de l'action</p> <p>1.4. Commissariat à la Diaspora (MAECI) et ANPI : rapports d'activités ;</p>	<p>1. Engagement continu des autorités nationales dans l'élaboration, l'exécution et la diffusion des politiques</p> <p>2. Participation du public de la diaspora</p> <p>3. Intérêt des médias à traiter l'information « diaspora » et disponibilité des journalistes à bénéficier d'actions de renforcement de compétences sur la collecte et l'analyse d'informations émanant des réseaux de diaspora</p>

		<p>1.6. Nombre de nouvelles publications « positives* » des médias au sujet de la diaspora * positives : traitant la diaspora en tant qu'acteur de développement socio-économique</p>	<p>1.5. 2022 : 0 1.6. 2022 : 0</p>	<p>genre et jeunesse. 1.4. 2027 : Cible à définir en début de l'action 1.5. 2027 : Cible à définir en de l'action 1.6. 2027 : Cible à définir en début de l'action</p>	<p>système de S-E de l'action 1.5. Commissariat à la Diaspora (MAECI) et ANPI : rapports d'activités ; principaux quotidiens nationaux et réseaux sociaux ; système de S-E de l'action 1.6. Principaux quotidiens nationaux et réseaux sociaux ; système de S-E de l'action</p>	
Produit 2	<p>Les entrepreneurs de la diaspora comorienne sont en mesure de développer des initiatives entrepreneuriales innovantes aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue (composante 2)</p>	<p>2.1. Nombre de prestataires de services de développement des entreprises fournissant des services de formation/accompagnement de qualité aux entrepreneurs de la diaspora aux Comores</p> <p>2.2. Nombre d'entrepreneurs de la diaspora ayant démarré une nouvelle activité aux Comores avec l'appui de l'UE (désagrégé par sexe, tranche d'âge et secteur d'intervention)</p> <p>2.3. Nombre d'entreprises de la diaspora aux Comores (y-compris créées antérieurement) déclarant une augmentation de leur chiffre d'affaires en conséquence directe de l'aide de l'UE reçue (désagrégé par sexe et tranche</p>	<p>2.1. 2022 : à définir au démarrage 2.2. 2022 : 0 2.3. 2022 : 0 2.4. 2022 : 0</p>	<p>2.1. 2027 : Cible à définir au démarrage 2.2. 2027 : 20 entrepreneurs (dont 50% de femmes et 50% de jeunes et 80% intervenant dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027) (cible à confirmer au démarrage)</p>	<p>2.1. Système de S-E de l'action ; ANPI et UCCIA : rapports d'activité. 2.2. Système de S-E de l'action ; ANPI et UCCIA : rapports d'activité. 2.3. Système de S-E de l'action ; ANPI et UCCIA : rapports d'activités. 2.4. Système de S-E de l'action ; ANPI et UCCIA :</p>	<p>1. Disponibilité des opérateurs de l'écosystème entrepreneurial à participer au système, accueillir et dispenser les formations 2. Engagement des entrepreneurs et volonté de développer des activités économiques aux Comores 3. Disponibilité des IMF et opérateurs bancaires à compléter</p>

		<p>d'âge du propriétaire et secteur d'intervention)</p> <p>2.4 Nombre d'emplois créés par les activités entrepreneuriales de la diaspora aux Comores soutenues par l'UE (désagrégé par sexe, tranche d'âge et secteur d'emploi)</p>		<p>2.3. 2027 : 20 entreprises (dont 50% d'entreprises de femmes et 50% d'entreprises de jeunes et 80% intervenant dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027) (cible à confirmer au démarrage)</p> <p>2.4. 2027 : Cible à définir au démarrage</p>	rapports d'activités.	les besoins financiers des porteurs de projets
Produit 3	La société civile de la diaspora comorienne (dont les organisations de femmes et jeunes en particulier) est plus structurée et contribue mieux au développement local et territorial (vert et bleu) des Comores (composante 3)	<p>3.1. Nombre d'OSC de la diaspora et de partenaires locaux (OSC locales, autorités locales) ayant bénéficié d'actions de formation/renforcement de compétences grâce à l'appui de l'UE (dont OSC de femmes et de jeunes, désagrégé par secteur et géographie)</p> <p>3.2. Nombre de projets portés ou cofinancés par la société civile de la diaspora appuyée par l'UE s'inscrivant dans des priorités de développement local et/ou territorial (plans de développement locaux, plans d'aménagement du territoire, etc.) (désagrégé par secteur et géographie)</p> <p>3.3. Nombre d'initiatives de développement socio-économique mises en œuvre et/ou cofinancées par la société civile de la diaspora via l'appui</p>	<p>3.1. 2022 : 0</p> <p>3.2. 2022 : 0</p> <p>3.3. 2022 : 0</p>	<p>3.1. 2027 : 50 OSC et/ou partenaires locaux (dont 30% d'OSC de femmes, 30% d'OSC de jeunes, 80% intervenant dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027, couvrant les 3 îles) (Cible à définir au démarrage)</p> <p>3.2. 2027 : 20 projets (dont</p>	<p>3.1. Système de S-E de l'action</p> <p>3.2. Système de S-E de l'action ; plans de développement locaux, plans d'aménagement territoriale, etc. et leurs rapports d'exécution</p> <p>3.3. Système de S-E de l'action ; principaux quotidiens nationaux et réseaux sociaux</p>	<p>1. Identification d'un opérateur compétent en charge de l'exécution de la composante « société civile » de l'action</p> <p>2. Engagement de la société civile de la diaspora et volonté de développer des projets de développement socio-économique répondant aux priorités locales/territoriale et nationales</p> <p>3. Capacité avérée des porteurs de projets à mobiliser des financements</p>

		de l'UE qui sont reconnues en tant que « success stories » (dont initiatives par et pour les femmes et les jeunes et initiatives vertes et bleues).		80% intervenant dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027, couvrant les 3 îles) (cible à confirmer au démarrage) 3.3. 2027 : 10 projets valorisés dans la presse et les réseaux sociaux en tant que « success stories » (dont 3 initiatives par et/ou pour les femmes, 3 initiatives par et/ou pour les jeunes et 3 initiatives vertes et/ou bleues) (cible à confirmer au démarrage)		complémentaires (cofinancements)
Produit 4	La diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) est mobilisée et valorisée (composante 4)	4.1. Nombre d'institutions (publiques et/ou privés) ayant formalisé des demandes en expertise technique avec le soutien de l'UE 4.2. Nombre de missions d'expertise réalisées (désagrégé par sexe, tranche	4.1. 2022 : 0 4.2. 2022 : 0 4.3. 2022 : 0	4.1. 2027 : 10 institutions (cible à confirmer au démarrage) 4.2. 2027 : 25 missions d'expertise	4.1. Système de S-E de l'action ; rapports d'activités des institutions concernées 4.2. Système de S-E de l'action ;	1. Disponibilité de l'offre d'expertise (variété des profils et disponibilités des experts)

		<p>d'âge, secteur d'expertise et territoires) avec le soutien de l'UE</p> <p>4.3. Nombre d'initiatives (études, formations, projets de développement, etc.) mises en œuvre via la mobilisation de l'expertise technique de la diaspora</p>		<p>(dont 50% de femmes, 50% de jeunes, 50% dans les domaines prioritaires du PCE 2030 et du PIP 2021-2027, couvrant les 3 îles) (cible à confirmer au démarrage)</p> <p>4.3. 2027 : 25 initiatives (cible à confirmer au démarrage)</p>	<p>rapports d'activités des institutions concernées</p> <p>4.3. Système de S-E de l'action ; rapports d'activités des institutions concernées</p>	
--	--	--	--	---	---	--

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹⁷.

4.4.1 Gestion directe (subvention)

Subventions : (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

La subvention contribuera à réaliser les activités relatives au produit 3 et en particulier les activités d'accompagnement et financement d'initiatives portées et/ou cofinancées par les OSC de la diaspora visant au développement local et territorial, tout en renforçant les capacités de leurs porteurs.

b) Type de demandeurs visés

La contractualisation concernera des ONG d'envergure internationale (ou des consortiums d'ONG) ayant la capacité d'opérer aux Comores et dans les territoires où la diaspora comorienne est présente (France métropolitaine et ultramarine, autres territoires).

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec Expertise France (membre du groupe Agence Française de Développement - AFD) ou toute autre entité ayant passé les piliers.

Cette mise en œuvre implique les activités liées aux produits :

1 (La gouvernance du secteur est renforcée, via l'accompagnement de la structuration d'un cadre de partenariat et de dialogue amélioré entre l'Etat et la diaspora comorienne) ;

¹⁷ www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

2 (Les entrepreneurs de la diaspora comorienne sont en mesure de développer des initiatives entrepreneuriales innovantes aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue) ;

4 (La diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) est mobilisée et valorisée).

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants :

- Pertinence stratégique pour l'engagement multilatéral de l'UE, y compris la mise en œuvre de la TEI aux Comores dans les secteurs opérationnels visés par la présente action ;
- Expérience de mise en œuvre d'un ou plusieurs projets dans le même domaine de l'action, y-compris aux Comores;
- Capacité opérationnelle avérée pour la gestion des fonds délégués de l'UE ;
- Présence établie aux Comores, justification établie de capacités de gestion et de logistique ;
- Capacité démontrée à coordonner avec divers intervenants (autorités nationales, autorités locales, partenaires au développement, autres acteurs de développement, ONG, partenaires économiques, réseaux associatifs locaux).

Si l'entité envisagée devait être remplacée, les services de la Commission pourraient sélectionner une entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité était remplacée, la décision de la remplacer devrait être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Produit 1 « La gouvernance du secteur est renforcée, via l'accompagnement de la structuration d'un cadre de partenariat et de dialogue amélioré entre l'Etat et la diaspora comorienne », composé de :	450 000
<i>Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.2</i>	450 000
Produit 2 « Les entrepreneurs de la diaspora comorienne sont en mesure de développer des initiatives entrepreneuriales innovantes aux Comores, en particulier par et pour les jeunes et les femmes et dans l'économie verte et bleue », composé de :	1 650 000
<i>Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.2</i>	1 650 000
Produit 3 « La société civile de la diaspora comorienne (dont les organisations de femmes et jeunes en particulier) est plus structurée et	1 500 000

contribue mieux au développement local et territorial (vert et bleu) des Comores », composé de :	
<i>Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1</i>	1 500 000
Produit 4 « La diaspora hautement qualifiée (des jeunes et femmes en particulier) est mobilisée et valorisée », composé de :	350 000
<i>Gestion indirecte avec une entité ayant passé les piliers – cf. section 4.4.2</i>	350 000
Evaluation – cf. section 5.2	50 000
Audit – cf. section 5.3	
Totaux	4 000 000
<i>Dont Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1</i>	1 500 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La gestion et la coordination sectorielle de l'action seront concrétisées par :

- 1) **Un dispositif de pilotage et de mise en oeuvre des opérations menées par Expertise France** (activités liées à la composante 1 sur le renforcement de la gouvernance, à la composante 2 sur l'intervention auprès des entreprises, à la composante 4 sur la mobilisation d'expertise), consistant en la création d'un comité de pilotage (COFIL). Ce COFIL, qui pourrait s'inscrire dans le COFIL existant dans le cadre du projet diaspora du groupe AFD dans un souci d'efficience et de coordination renforcée, se réunira au moins une fois par an pour discuter des questions stratégiques et fournir des orientations pour relever les défis de mise en œuvre de l'action. La composition et le mandat du comité de pilotage seront décidés par la Délégation de l'UE et les partenaires de mise en œuvre lors de la signature du contrat mais pourront inclure, sans y être limités : le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAECI) et son Commissariat à la Diaspora ; l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) ; la Délégation de l'UE ; l'Ambassade de France (seul Etat membre sur place) ; le Groupe AFD (Agence française de développement et agence Expertise France) ; l'Agence nationale de conception et d'évaluation de projets (ANACEP) ; le Commissariat général au Plan (CGP) ; l'Union des chambres de commerce, d'industrie et d'artisanat (UCCIA) ; des représentants des organisations patronales (MODEC et Nouvelle OPACO) ; des représentants des bénéficiaires finaux. L'ONG d'envergure internationale (ou consortium d'ONG) sélectionnée pour la mise en œuvre de la composante 3 de l'action pourrait participer en tant qu'observateur, en vue d'assurer une meilleure coordination et synergie entre les différentes composantes de l'action.

Ces dispositifs de coordination et de dialogue favoriseront les principes d'appropriation et d'harmonisation (renforcement de la gouvernance sectorielle et des stratégies nationales pour promouvoir une meilleure mise en œuvre), d'alignement, de responsabilité mutuelle et de gestion axée sur les résultats.

- 2) **Un dispositif de mise en oeuvre et de suivi des opérations menées par une ONG d'envergure internationale (ou consortium d'ONG) sélectionnée**, pour ce qui concerne les activités en appui à la société civile de la diaspora (composante 3), consistant principalement en la création d'un Comité de suivi technique, incluant un mécanisme de sélection de projets auquel l'UE participera en tant qu'observateur, visant à déterminer des orientations budgétaires prioritaires pour la délégation des subventions en cascade aux porteurs de projets. La composition et le mandat du comité de suivi technique seront définis par la Délégation de l'UE et les partenaires de mise en œuvre lors de la signature du contrat mais pourront inclure, sans y être limités : l'ONG d'envergure internationale (ou consortium d'ONG) sélectionnée, la Délégation de l'UE et des représentants des bénéficiaires finaux. Expertise France pourrait participer en tant qu'observateur, en vue d'assurer une meilleure coordination et synergie entre les différentes composantes de l'action.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Le suivi et rapports de l'action contribueront au suivi et rapports de la Team Europe Initiative « Pacte vert et bleu pour une croissance inclusive » et vice versa.

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données :

Dans le cadre de la composante 3, le suivi opérationnel des activités de renforcement de capacités des OSC ainsi que le suivi opérationnel des sous-projets financés seront assurés par l'ONG d'envergure internationale (ou consortium d'ONG) sélectionnée.

Pour les activités menées par Expertise France (composante 1, 2 et 4), le cadre de suivi des activités sera lié aux procédures déterminées et mises en œuvre par Expertise France avec la participation en tant qu'observateur de l'UE aux COPIL et des échéances de suivi technique et budgétaire négociées avec l'opérateur.

Pour l'évaluation de l'impact global, l'entité sélectionnée aura la responsabilité d'identifier et de comprendre les impacts résultant des activités, notamment en s'appuyant sur des études complémentaires et la collecte de données. Les évaluations réalisées devront inclure des points spécifiques quant à l'intégration des notions de genre et d'équité, et de préservation de l'environnement.

Le suivi sera basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés par sexe (minimum) et âge. Il sera évalué également comment l'action contribue à la réalisation des droits humains et contribue à l'égalité des sexes. Pour cela, les ODD de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) seront privilégiés.

5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait qu'un nombre potentiellement conséquent d'entreprises et d'OSC aura été financé dans le cadre de dotations en subventions dans le cadre des différentes composantes de l'action, pour certaines comprenant un caractère innovant, et que les appuis induiront une montée en puissance des autorités nationales en charge du secteur.

Une expertise sur les droits humains et l'égalité de genre pourra être sollicitée afin d'accompagner les équipes d'évaluation.

Dans le cas d'une initiative « Team Europe », les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

L'évaluation reposera sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendra compte des résultats relatifs au renforcement de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, de la transparence, de la reddition des comptes et de l'application du droit.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme

Niveau Action		
<input checked="" type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action